

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

La rentrée. — Remise de la Croix de la Légion d'honneur à Gaston l'Evesque. — Successions.

Informations

Loterie Nationale. — " La Familiale des Soldats Aveugles ". — " Pour Eux ". — Légion d'Honneur. — Avis aux pensionnés de guerre. — Nécrologie.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} Juillet 1933. — Procès-Verbal de l'Assemblée de la Départementale du Tarn, le 1^{er} Octobre 1933. — Avis divers. — Liste des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

8.8.
626

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

† M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil
M. le colonel FABRY, ancien ministre.
† M. le général BALFOURIER ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien ministre ;
Miss Grace HARPER ;
Miss Winifred HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. Samuel MILBANK ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
† M. VALLERY-RADOT ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

La Rentrée

Pendant cet été brûlant où les villes étaient désertées au profit des campagnes, l'Union s'était comme assoupie, prenant elle aussi ses vacances, mais depuis septembre la vie a repris rue Ballu, presque aussi intense qu'aux plus beaux jours de nos assemblées.

L'esprit de l'Union vit toujours, même s'il ne se dégage pas de réunions plus ou moins importantes, il est disséminé dans tout le pays où nos camarades, songeant négligemment à leur sort, pensent fatalement à l'Union et se demandent ce qui sera fait dans les jours qui viendront. Il y aura comme toujours bien des choses à faire : les unes qu'il nous sera possible d'exécuter et les autres difficilement réalisables. Le Conseil d'administration vient, en effet, de se prononcer pour la prise de possession par l'U.A.G. du terrain de la rue Blanche, d'accord avec l'Office National des Mutilés qui nous aide dans cette tractation.

Donc, après les formalités administratives indispensables, nous pourrions étudier, et faire mettre au point, un plan de construction qui sera alors soumis à la discussion et à l'approbation de tous nos camarades.

Nous sommes persuadés que cette question les intéressera vivement et qu'ils auront plaisir à savoir que, bientôt, une maison qui sera leur, pourra les recevoir dignement et leur permettra d'effectuer d'agréables séjours dans Paris.

D'autres questions nous préoccupent encore et, au premier plan, celle de nos pensions. Nous attendons, en ce moment, le dépôt par le Gouvernement de son projet de redressement financier, qui contiendra peut-être des mesures concernant les anciens combattants. Encore des projets financiers, des discussions et quelque émotion ! Mais d'abord, dans ces projets financiers, y aura-t-il quelque chose qui doive nous émouvoir ?

L'Union, comme toujours, attend donc tranquillement les jours prochains et s'occupera de questions d'ordre secondaire qui intéressent toutefois un certain nombre de nos camarades. Cette tâche, qui est bien notre œuvre propre, s'accomplira avec le concours de tous.

H. A.

Remise de la Croix de la Légion d'Honneur à Gaston L'EVESQUE

Nous avons annoncé, dans notre dernier Bulletin, l'heureuse nomination de notre trésorier, M. L'Evesque, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Ce fut le samedi 7 octobre que lui furent remises, dans notre maison de la rue Ballu, les insignes de l'Ordre.

Notre camarade Scapini, empêché au dernier moment par la grippe, ne put procéder à cette remise et ce fut notre camarade Favret qui épinglea la croix sur la poitrine de notre ami L'Evesque.

De nombreux camarades étaient venus apporter à notre trésorier leurs félicitations et c'est dans une atmosphère de fête familiale que se déroula cette cérémonie.

Nous tenons à redire à notre ami la joie que nous a causé sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

*Paroles prononcées par Favret à l'occasion de la remise
de la croix de la Légion d'honneur à Gaston L'Evesque :*

« Mesdames, Messieurs, mes chers camarades,

« Notre Président Scapini devait remettre, aujourd'hui, à notre ami L'Evesque, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, mais si l'homme propose, la maladie dispose, et la maladie veut que Scapini, à cette heure-ci, soit couché dans son lit, atteint d'une forte grippe.

« Je vais donc avoir l'honneur de procéder à cette cérémonie bien simple, mais tout de même émouvante, mais avant je tiens à vous dire, mon cher L'Evesque, toute la joie que nos camarades Aveugles de Guerre ont éprouvée lorsqu'ils ont appris que M. le Ministre des Pensions vous avait distingué et vous faisait chevalier de la Légion d'honneur.

« J'insiste aussi sur quelque chose que mes camarades ne savent pas, car s'ils savent que vous êtes trésorier de l'Union depuis 1919, que depuis cette date vous n'avez cessé de donner votre temps, de donner même de votre personne à l'Union, ils ignorent que, en août 1914, alors que vous étiez dégagé de toute obligation militaire, vous avez contracté

un engagement volontaire dans l'Armée, et ce geste, que je déclarerais chic, a contribué, je crois, à ce que M. le ministre des Pensions vous ait remarqué.

« Ceci dit, L'Evesque Gaston, au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, je vous fais chevalier de la Légion d'honneur. » (*Applaudissements.*)

Réponse de Gaston L'Evesque.

« Mon cher président, mes chers camarades,
« Mesdames, Messieurs,

« Il faudrait être vraiment insensible pour ne pas se sentir, aujourd'hui, étreint d'une légitime émotion. Jamais je n'aurais osé penser qu'un jour viendrait où je recevrais, des mains mêmes de celui qui symbolise si dignement « La France Meurtrie », un insigne qui demeurera le plus éclatant témoignage de sympathie que vous pouviez me marquer.

« J'ai voulu vous consacrer tout mon temps et le faire avec cœur ; c'était, au-dessus de vos misères, le devoir qui s'imposait à moi, et vous avez voulu quand même me récompenser. Mais je me sens incapable de trouver des mots suffisamment expressifs qui traduisent mon affectueuse reconnaissance. Sachez, cependant, que je voudrais vous prouver, de toute mon âme, par ma présence constante au milieu de vous, mon indéfectible volonté à adoucir votre glorieuse infortune et à régénérer en vous le courage de vivre votre vie.

« Vous êtes l'image vivante d'une abnégation forcée et vous avez montré, avec une énergie indescriptible, que vous saviez, après un court apprentissage de la nuit, vaincre l'ombre ignorée, insondable, sans forme et sans contour, qui se fond dans une effrayante obscurité.

« Que de fois, j'ai entendu parler de votre rééducation. Mais, n'est-ce pas vous, au contraire, qui avez rééduqué vos femmes et vos enfants, en leur apprenant à s'adapter à vos besoins nouveaux, à vous guider et à vous adoucir l'horreur de votre cécité. Et vous, Mesdames, vous avez pu ainsi porter fièrement devant eux le flambeau qui éclaire leurs pas et le souvenir de leur glorieux passé.

« Ma reconnaissance est infinie, mes chers camarades, et s'il était en mon pouvoir de me consacrer, dans l'avenir, plus entièrement encore

à la satisfaction de votre idéal, je resterais au nombre de ceux qui pensent qu'aucun bonheur n'est possible sur terre qu'en se dévouant avec cœur pour les Aveugles de Guerre, et, je terminerai, en disant avec le poète :

*L'ombre, voile effrayant du spectre éternité,
Qui n'a point vu cela n'a rien vu de terrible,
C'est l'espace béant, l'étendue impossible,
Quelque chose d'affreux, de trouble et de perdu
Qui fuit dans tous les sens, devant l'œil éperdu.*

M. de Traversay, président de notre Comité d'Action, tint en quelques paroles à féliciter M. L'Evesque et à dire l'attachement que l'un et l'autre ont pour l'U.A.G.

SUCCESSIONS

Nous avons pensé que la question des successions intéresserait plusieurs de nos camarades et c'est pourquoi nous commençons à donner ici un aperçu de certaines situations qui peuvent exister au moment du décès de l'un d'entre nous.

Il pourrait sembler superflu de parler d'héritages et de successions entre Aveugles de Guerre, qui ne sont évidemment pas bien riches, vivant des revenus que leur procure leur pension, mais très souvent, et l'Union les y a aidés, ils ont fait de grands efforts pour acquérir une petite maison familiale, assurant un toit pour les leurs.

Nous donnerons, aujourd'hui, l'exemple d'une succession, ouverte par suite de la mort d'un camarade vivant sous le régime de la communauté légale, c'est-à-dire sans contrat de mariage préalable ; au surplus, il n'est pas envisagé le cas de testament ou de donation qui pourrait modifier considérablement les quotités.

Cas de mariage sans contrat préalable :

Les biens de la communauté se partagent de la manière suivante : moitié à l'épouse survivante et moitié à la succession.

Sur la moitié dévolue à la succession, il revient à l'épouse survivante :

1° Un quart en usufruit, s'il n'y a pas d'enfant, ou s'il existe un ou plusieurs enfants issus du mariage.

2° Une part d'enfant légitime le moins prenant en usufruit, sans que cette part puisse excéder le quart de la succession, s'il y a des enfants d'un précédent mariage.

3° Moitié en usufruit si le défunt laisse des enfants naturels ou descendants légitimes d'enfants naturels, des frères et sœurs et descendants de frères et de sœurs ou des ascendants.

4° De la totalité en usufruit dans tous les autres cas.

Pour nos camarades qui ont acheté une petite maison pendant la durée du mariage, l'immeuble en question tombera en communauté et sera partagé selon les règles que nous venons d'indiquer.

Si cette maison a été achetée avant le mariage ou provient d'un héritage ou d'une donation au profit du défunt, cette maison est considérée comme bien propre et dépendra de la succession et non de la communauté.

La succession reprendra donc seule la maison et la veuve n'aura droit sur cette maison qu'à un quart en usufruit ; les enfants seront propriétaires des trois quarts de la maison en pleine propriété, et nue-propiété pour un quart.

On voit donc que, même dans le cas le plus simple du régime de la communauté, il se présente des complications très diverses qui en changent totalement le règlement.

Nous avons donc pensé à vous inviter, si vous le désirez, à demander conseil à l'U.A.G. qui sera à votre entière disposition pour répondre dans un délai très court.

Si quelques-uns de nos camarades désirent avoir un rendez-vous pour demander des renseignements particuliers, M. Roger, collaborateur de M^e Burthe, notre notaire, se mettra obligeamment à leur disposition un samedi après-midi. Nous leur demandons de nous fixer la date du rendez-vous qu'ils désireraient obtenir.

H. A.

NOTES ET INFORMATIONS

Loterie Nationale

La Loterie Nationale, dont la plus grande partie du produit doit être versée au Trésor pour alléger la charge du budget des combattants, a obtenu, lors de l'émission de la première tranche, un immense succès.

Les quelques billets que nous possédions furent enlevés très rapidement et nous devons attendre le 11 novembre pour savoir quels seront les heureux gagnants des millions.

Nous informons nos camarades que nous avons eu davantage de billets de la troisième tranche de cette loterie et les tenons à leur disposition au prix de 100 francs le billet.

Adressez les demandes à l'U.A.G. en envoyant les fonds nécessaires, plus 1 fr. 75 pour frais de recommandé.

La Familiale des Soldats aveugles

Le Conseil d'administration de la « Familiale des Soldats Aveugles » informe les camarades que les réunions de la saison 1933-1934 auront lieu aux dates ci-après dans la salle du Cercle Commercial Suisse, 10, rue des Messageries :

En 1933 : Les dimanches 12 novembre et 10 décembre.

En 1934 : Les dimanches 14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril et 13 mai.

Les réunions auront lieu comme habituellement de 14 h. 30 à 18 h. 30 et comprendront concert, goûter et sauterie.

« POUR EUX »

Mme Jeanty Carjat, présidente fondatrice de l'Œuvre « Pour Eux » nous prie d'informer nos camarades que les concerts de la saison ont été fixés aux dates suivantes : dimanche 3 décembre 1933, 4 février 1934 et 25 mars 1934, au Cercle Suisse, 10, rue des Messageries, Paris.

Légion d'honneur

Au *Journal Officiel* du 22 septembre 1933, publiant le décret du 12 septembre, sont promus :

Au grade d'Officier :

BERTRAND (Pierre-Eugène-Marius), ancien soldat du 24^e Bataillon de chasseurs à pied.

BITSCH (Joseph), dit Laporte (Henri), ancien caporal du 242^e Rég. d'Infanterie.

DEVÈZE (Gédéon), ancien soldat du 112^e Rég. d'Infanterie.

FAYOLLE (Athanasie-Germain), ancien soldat du 279^e Rég. d'Infant.

GIROIR (Paul-Georges), ancien soldat dt 103^e Rég. d'Infanterie.

LE GOUAR (François-Emile), ancien soldat du 156^e Rég. d'Infant.

LEUZY (René), ancien caporal du 29^e Rég. d'Infanterie.

MAUREL (Zéphirin-Eugène-Louis), ancien caporal du 67^e Bataillon de chasseurs à pied.

MILLET (Aimé), ancien soldat du 125^e Rég. d'Infanterie.

NADAL (François), ancien soldat du 50^e Rég. d'Infanterie.

PODEVIN (Félix), ancien soldat du 165^e Rég. d'Infanterie.

PRÉVOST (Albert), ancien sergent du 76^e Rég. d'Infanterie.

ROTTÉE (Paul-Auguste), ancien sergent du 74^e Rég. d'Infanterie.

SEEBACHER (Albert-Jean), ancien soldat du 2^e Bataillon de chasseurs à pied.

TALMARD (Jean), ancien soldat du 414^e Rég. d'Infanterie.

THÈBES (Albert), ancien soldat du 24^e Rég. d'Infanterie coloniale.

TREMEAU (Pierre), ancien soldat du 229^e Rég. d'Infanterie.

TROTEL (Ernest-Joseph-Marie), ancien soldat du 202^e Rég. d'Inf.

VAXELAIRE (Lucien-Henri), ancien soldat du 158^e Rég. d'Infant.

Avis aux pensionnés de guerre

Un décret du 6 août 1933 proroge jusqu'au 31 décembre 1934, les dispositions des décrets antérieurs accordant la franchise postale à la correspondance adressée par les victimes de la guerre *aux sections départementales des pensions*.

En conséquence, jusqu'à la date du 31 décembre 1934 précitée, il ne sera pas nécessaire d'affranchir les lettres ordinaires (c'est-à-dire à l'exclusion des lettres recommandées, pneumatiques, etc.) envoyées par les victimes de guerre à ces organismes, mais il est indispensable que l'adresse soit mise très exactement.

Pour le département de la Seine, l'adresse à observer est la suivante :

« SECTION DEPARTEMENTALE DES PENSIONS
DE LA SEINE »
10, quai de la Râpée
PARIS (12^e)

Nécrologie

M. Henri Sargenton, agent de change à Paris, est décédé le 28 juillet dernier.

M. Sargenton a toujours mis aimablement à la disposition de l'U.A.G. les services de son importante charge pour toutes les transactions qu'elle désirait effectuer.

Nous adressons à M. Sargenton fils, qui sera son successeur, nos plus sincères condoléances et sommes certains, dès maintenant, qu'il témoignera aux Aveugles de Guerre la même sympathie que son père avait pour eux.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 30 septembre la somme de 15.580 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	300
Allocations décès	14.400
Allocations caisse maladie	880

Il y a lieu d'ajouter à ces 15.580 francs une somme de 28.700 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 8 demandes, dont 2 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Martin (Eugène), de Soultzbach-les-Bains (Haut-Rhin), nous font part de la naissance de leur fille Liliane, née le 21 septembre 1933.

Notre camarade et Mme Laurent (Etienne), de La Berthenoux (Indre), nous font part de la naissance de leur 8^e enfant, Gérard, né le 16 août 1933.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Rateau, de Corbigny (Nièvre), nous fait part du mariage de sa fille Andrée avec M. Ernest Feriaut, célébré le 3 octobre.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Verdure (Eugène), de Saint-Aubin-Epinay (Seine-Inférieure), décédé le 9 septembre, à l'âge de 50 ans.

Né le 24 décembre 1884 à Elbœuf, notre camarade faisait partie du 147^e Régiment d'Infanterie et fut blessé le 26 octobre 1915 à Tahure.

Réformé à 100 % art. 10, Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, notre camarade laisse une veuve et 4 enfants.

De notre camarade Robert (Julien-Marie), de Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine), décédé le 26 juillet 1933, à l'âge de 63 ans.

Né le 12 mai 1870, à Chancé (Ille-et-Vilaine), Robert faisait partie du 1^{er} régiment de dragons, et fut blessé le 15 décembre 1915 à Coudekerque-Branche.

Réformé à 100 % art. 10, titulaire de la Médaille militaire, notre camarade laisse une veuve.

De la fille de notre camarade Monneret, de Montbrillant par Saint-Claude (Jura), décédée le 21 septembre 1933, dans sa 23^e année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu, néanmoins, à effectuer un nouveau versement :

Pagand 31 fr. ; Boyer 20 fr. ; Douet 21 fr.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} Juillet 1933

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Favret, Leveau, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Fauvel, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Muller, Roy (Georges).

MM. de Traversay, Bloch, et de Chaumont-Quitry, du Comité d'action.

Les camarades : Berthet, Chalendar, Charrière, Evrat, Hennebicq, Nicolai (Pierre), Rousseau, Saillot.

Excusés : Bertrand, Bloncourt, Cabasson, Derunder, Satgé, Nicolai.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Amblard : Satgé.

A Favret : Cabasson.

A Leveau : Bertrand.

A Noireaux : Bloncourt, Derunder.

N'ont pas écrit : Petitjean, Robert (Maurice).

1^o Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 1933. Adopté à l'unanimité.

2^o Situation financière de mai. Adoptée à l'unanimité.

3^o Maison des Aveugles de Guerre. Le Secrétaire général fait un exposé des travaux de la Commission et du Bureau relatifs à la création de la « Maison des Aveugles de Guerre ». Il indique que leur choix s'est arrêté sur une propriété sise à Paris, 49, rue Blanche, et donne à ce sujet les indications nécessaires, ainsi que l'avis favorable de l'architecte expert.

Lauté regrette que l'examen d'une affaire qu'il avait présentée n'ait pas été poursuivi parallèlement avec la proposition actuelle du Bureau et de la Commission. Bois et Fauvel font remarquer qu'on ne peut suivre ces sortes d'opération qui se passent aux enchères publiques et dont le prix d'acquisition ne peut être établi. Le Conseil se range à cet avis.

De nombreux administrateurs prennent la parole pour demander des explications complémentaires sur l'acquisition proposée et Scapini met aux voix la motion suivante qui est adoptée à l'unanimité :

« Par application des décisions prises par les Assemblées générales de 1928, 1930, 1931 et 1933, le Conseil d'administration de l'U. A. G. après avoir entendu l'exposé fait par son Bureau des recherches entreprises pour l'édification de la « Maison des Aveugles de Guerre » lui donne mandat de procéder à l'acquisition d'une propriété sise 49, rue Blanche, d'une contenance de 2.210 mètres carrés, au prix net de deux millions de francs. »

Les modalités d'acquisition sont ensuite envisagées et après explications données par Scapini, le Conseil, à l'unanimité, prend la déci-

sion suivante : « Le Conseil d'administration de l'U. A. G. charge son Bureau de se mettre en rapports avec l'Office National des Mutilés, pour que cet organisme procède, au bénéfice de l'Union des Aveugles de Guerre, à l'acquisition d'une propriété sise 49, rue Blanche, en vue de constituer la « Maison des Aveugles de Guerre ».

Leveau, Conan, Fauvel indiquent leur point de vue pour la désignation de l'architecte chargé de l'édification de la Maison. Après échange d'idées d'ordre général, le Conseil donne mission au Bureau et à la Commission de provoquer de la part d'architectes déjà connus ou anciens combattants, des propositions de projets et devis, d'après les indications fournies par l'Union; la Commission et le Bureau présenteront ensuite au Conseil les projets qu'ils auront retenus.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Boenigen (Charles-Antoine), 238, rue des Bons-Amis, Orly (Seine). 110 % art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant, (faisait partie de l'Union à titre provisoire).

Malinge (Jules), Saint-Herbion (Loire-Inférieure). 180 % art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant.

Maille (Gabriel), 2, rue de la Fare, Millau (Aveyron), 200 % art. 10 et 12, titre provisoire. Carte du Combattant.

Raffray (Eugène-Marie), Edon (Charente). 140 %, art. 10 et 12, titre provisoire. Carte du Combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis : Boenigen et Malinge en qualité de membres titulaires et Maille et Raffray, au titre de membres provisoires.

Le Conseil d'administration de l'U. A. G., après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 28 juin 1926 de Mme Marie Clémentine Maris, veuve de François-Charles Briolat, en son vivant demeurant à Meaux, 2, rue du Faubourg-Saint-Nicolas, où elle est décédée le 4 décembre 1932, par lesquelles elle lègue aux Aveugles de Guerre, de nationalité française, tout ce qu'elle possédait au jour de son décès, accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Le Conseil, sur la proposition du Bureau et de la Commission de Caisse Fraternelle, décide de répartir les arrérages du legs Antola à deux de nos camarades à raison de 500 francs au camarade C... et 500 francs au camarade P...

Lecture est donnée d'un appel fait aux Associations d'anciens combattants, par M. le ministre des Pensions, pour l'érection d'un monument à la mémoire d'André Maginot. Le Conseil décide de souscrire pour une somme de 1.000 francs.

Se sont abstenus : Bois, Fauvel, Grillet.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à son trésorier à l'effet de reconnaître par acte authentique que M. Brechon, aveugle de guerre, et Mme Alphonsine Grolleau, son épouse, ont versé dans les caisses de l'Union des Aveugles de Guerre, dès avant ce jour, la somme de dix mille francs, montant de l'obligation souscrite en faveur de l'Union des Aveugles de Guerre par M. et Mme Brechon, en vertu d'un acte d'obligation reçu par M^e Yvan Bouis, notaire à Poitiers, le 10 mai 1932.

Comme conséquence de cette constatation et de ce remboursement, faire mainlevée et consentir la radiation entière et définitive de l'inscription d'hypothèque conventionnelle et légale au Bureau des Hypothèques de Poitiers, le 18 mai 1932, vol. 1.359, n^o 79, au profit de l'Union des Aveugles de Guerre, contre les époux Brechon, en vertu de l'acte ci-dessus énoncé.

Le Conseil d'administration ratifie le dépôt chez M. Sargenton, agent de change à Paris, pour être vendues par celui-ci, des valeurs suivantes : 70 actions Crédit Foncier Egyptien, et 4 actions Jouissance P.-L.-M., et donne tous pouvoirs à son trésorier, M. Gaston L'Evesque, pour signer tous transferts et faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration donne ensuite pleins pouvoirs à son trésorier, M. Gaston L'Evesque, pour signer l'acte sous seing privé autorisant Mme Galais, usufruitière du legs fait par Mme Guesnon, à titre universel, à l'Union des Aveugles de Guerre, à habiter une maison sise à Ouistreham, 29, rue du Lac.

Lecture est donnée d'une lettre adressée à notre camarade Petitjean indiquant les raisons pour lesquelles le Bureau de l'U.A.G. ne peut se faire représenter à la réunion de l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est et de la Section Régionale de l'Est.

Le Conseil d'administration approuve les termes de cette lettre et affirme à nouveau ses sentiments d'amitié et de solidarité envers nos camarades des départements recouvrés.

Le Conseil d'administration donne ensuite pouvoirs à M. de Traversay, de signer au nom de l'U. A. G. l'acte de vente fait en sa

faveur par M. Bussereau, du terrain sis à Franceville-Plage (Calvados) moyennant le prix de 20.000 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 15.

DEPARTEMENTALE DU TARN

Procès-verbal de la Séance du 1^{er} Octobre 1933 à Castres

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence du camarade Satgé, président.

Sont présents les camarades : Blatgé, Bonnet, Cailleau, Cancé, Cabrol, Enjalbert, Geniès, Germa, Huc, Maury, Salesses, Satgé, Sévérac, Saint-Marty et Vidal.

Excusés : Montalan et Montet.

Absents : Carrié et Dupuy.

Au début de la séance, Satgé souhaite la bienvenue à Amblard et lui dit la joie des camarades du Tarn de l'avoir aujourd'hui parmi eux. Amblard remercie et salue les camarades au nom du Bureau et du C. A.

Lecture est faite d'une lettre de M. Maraval, délégué des « Amis » s'excusant de ne pouvoir assister à notre réunion, un très grand deuil le retenant chez lui.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

Lecture du compte rendu de la section. Adopté.

Maison de l'Aveugle : Satgé donne quelques renseignements sur la Maison, Amblard les complète par les dernières nouvelles connues à l'Union; après une courte discussion, les camarades du Tarn expriment le désir que la Maison de l'Aveugle soit réalisée au plus tôt.

Cancé demande s'il ne serait pas possible de créer une caisse de retraite pour nos veuves; Amblard répond que cette question a déjà été étudiée, qu'en ce moment la Commission intéressée en a repris l'examen et que sous peu elle fera connaître les résultats de son étude.

Salesses fait une remarque au sujet de la propagande que font les mutilés des yeux. Amblard lui répond que rien n'est négligé afin de propager et de faire connaître au public l'Union et son siège.

Le Bureau sortant est réélu, savoir : Président, Satgé, d'Albi;

Vice-président : Saint-Marty, de Sarèze; Secrétaire : Enjalbert, de Saint-Juéry; Commissaires : Cailleau et Geniès, de Castres, Cancé, Gaillac, de Caillac, et Montalan, de Mazamet.

Trésorière voyante : Mme Satgé, et Commissaire aux comptes : Mme Saint-Marty.

Par acclamations, la Départementale fait confiance au Bureau et au C. A. de l'U. A. G. pour la défense des droits que nous avons si chèrement acquis.

Le déjeuner est servi dans la salle même de la réunion et au dessert Satgé remercie Amblard et les camarades d'être venus aussi nombreux; un mot aimable à l'adresse de Mme Amblard soulève de vifs applaudissements.

Amblard dit toute sa joie de tant de sympathie et assure les camarades de l'entier dévouement de l'Union à leur cause.

Les conversations particulières terminent la séance qui est levée à 15 h. 45.

On se sépare, satisfait d'avoir passé une bonne journée en se donnant rendez-vous à la prochaine réunion.

Le Secrétaire :

ENJALBERT.

Compte-rendu financier à la date du 1^{er} octobre 1933

En caisse au 12 mars 1933.....	371 60
Subvention Mairie d'Albi	100 »
	471 60
Total	471 60

Dépenses

Correspondance et convocations.....	6 »
Reste en caisse au 1 ^{er} octobre 1933 : 471,60 — 6 fr. =	465 fr. 60.

Le Commissaire aux comptes :

R. SAINT-MARTY,

La Trésorière :

Mme SATGÉ.

Avis divers

A vendre : petite maison, très bonne construction comprenant 2 pièces de 4 m. × 4 m., eau, gaz, électricité, tout à l'égout, avec terrain de 419 m. × 29 m. de profondeur, 12 m. 60 de façade, à 18 minutes de Paris (86 trains par jour, gare du Nord), à 3 minutes de la Gare. Prix à débattre : 50.000 francs.

S'adresser au camarade A. Lacotas, 21, rue de l'Argenterie. Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

Vins de table des Etablissements Coste-Folcher :

Vin rouge Coteau 9°	2 fr. 30 le litre
— — supérieur 10°	2 fr. 55 —
— Saint-Georges 11°	3 fr. 40 —
Vin blanc moelleux 9°	2 fr. 80 —
— supérieur 10°	3 fr. 10 —

Ces prix sont établis au litre, rendu franco de port de régie et de logement sur gare destinataire pour achat à la barrique de 220 litres environ. Majoration de 0,05 au litre pour achat en demi-barrique.

S'adresser au camarade Brinon, 18, avenue du Colonel-Moll, Montpellier (Hérault).

Notre camarade R. Hennebicq nous rappelle que malgré la baisse sensible survenue sur le prix des lampes Philips, il consent toujours aux membres de l'U. A. G. une remise de 40 %. S'adresser directement à notre camarade Hennebicq, 4, rue Gaillard, Paris, Pigalle 57-28.

Liste des Donateurs

« Une Bourguignonne », 25 fr. — M. Chaudy, Saint-Aubin-les-Elbeuf, 20 fr. — M. le marquis de Solages, Carmaux (Tarn), 100 francs.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme Francis DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEIS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL.

